

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Régie autonome des transports parisiens

Délibération du 25 novembre 2010 portant délégation de pouvoirs au président-directeur général, d'une part, entre la dernière séance de l'année 2010 et la première séance de l'année 2011 et, d'autre part, durant la période d'interruption des séances du conseil de l'été 2011

NOR : DEVT1030775X

(Texte non paru au *Journal officiel*)

**Acquisitions et aliénations de biens immobiliers
ou de participations financières**

Le conseil délègue tous pouvoirs au président-directeur général avec faculté de sous-délégation pour acquérir ou aliéner, en cas d'urgence, d'une part, entre la séance tenue ce jour et la première séance ordinaire de l'année 2011 et, d'autre part, durant la période d'interruption des séances du conseil de l'été 2011, tous biens immobiliers ou participations financières, quelle que soit leur valeur, sous réserve, pour lui, de rendre compte au conseil à sa plus prochaine séance ordinaire.

Le président-directeur général peut déléguer ses pouvoirs et sa signature.

La présente délibération sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Le président-directeur général de la RATP,
P. MONGIN